

SOMMAIRE

1. MOT DE JEAN-CLAUDE CASTEL, MAIRE DE CORBIERES
2. UN LIVRE SUR LE CANAL DE MANOSQUE !
3. ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE SECURISATION

Pour tout renseignement :

- relatif à la desserte en eau et à l'entretien : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
TEL. : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14

- relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation,.... :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34
FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : info@canaldemanosque.com
www.canaldemanosque.com

Communication : Il est interdit de prélever de l'eau dans les ouvrages de l'ASCM et de la porter sur des parcelles non incluses dans le périmètre de l'ASCM. Si ce cas se présente, si vous ne recevez pas d'avis de somme à payer de l'ASCM, nous vous invitons à nous contacter au plus vite.

MOT DE JEAN-CLAUDE CASTEL, MAIRE DE CORBIERES

L'EAU, C'EST LA VIE

« Depuis la nuit des temps, les hommes se sont installés à proximité d'une ressource indispensable à leur subsistance.

Plus tard, quand ils sont devenus agriculteurs, la présence d'eau pour irriguer les cultures a été un facteur déterminant du développement et de l'évolution.

La plaine de Manosque, bien qu'exposée à un des climats les plus secs de France, bénéficie toutefois d'une situation idéale, au pied des Alpes, garantissant une ressource en eau importante issue de la fonte des neiges !

C'est ainsi, que tout naturellement, nos ancêtres ont installé tout un maillage de canaux et de filioles serpentant à travers la campagne, assurant le développement d'une agriculture productive, diversifiée et de grande qualité. La vallée produit donc des fruits, des légumes, des céréales, du fourrage, des plantes à parfum mais aussi des semences de nombreuses espèces depuis fort longtemps.

Pour autant, la compétitivité de ces productions a nécessité ces dernières années une

modernisation des réseaux afin d'offrir de l'eau en continu et sous pression aux agriculteurs mais aussi désormais aux particuliers, grâce aux derniers travaux engagés par l'Association Syndicale du Canal de Manosque.

Ces travaux consistant à « récupérer » la pression de façon naturelle (sans pompage) en utilisant la topographie et le dénivelé de terrains vont permettre de fournir notamment dans mon village de Corbières pour les saisons à venir de l'eau d'irrigation à tous ceux qui l'ont voulu de manière plus juste du point de vue financier et plus économe du point de vue de la ressource.

Souscrivant ainsi à des impératifs de développement durable auxquels nous sommes tous attachés.

J'espère que toutes et tous y trouveront leur compte, confort pour les usagers, équilibre budgétaire pour le canal de Manosque, pour que chacun puisse toujours s'occuper à "cultiver son jardin". »

Jean-Claude CASTEL, maire de Corbières

UN LIVRE SUR LE CANAL DE MANOSQUE !

« Le canal de Manosque, De son invention à ses nouveaux enjeux » est le titre du livre paru le 19 décembre 2012 dans l'édition « La revue Les Alpes de Lumière ».

Il a été conçu, en collaboration avec l'ASCM, sous la direction de Mme Claude MARTEL, Présidente de l'association Alpes de Lumière qui mène des actions sur le patrimoine.

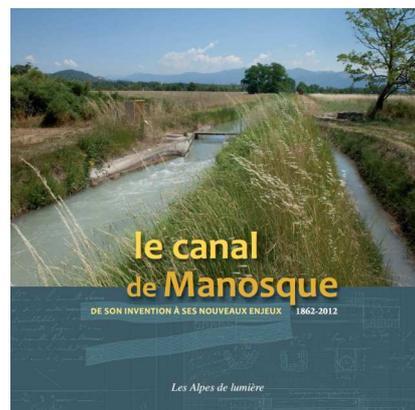
Destiné à la population du territoire, cet ouvrage retrace l'histoire du canal de Manosque, qui serpente en moyenne Durance du barrage hydroélectrique de l'Escale à Corbières, depuis la genèse du projet jusqu'à ses intérêts et défis actuels.

Comprenant 208 pages et 150 illustrations en couleur, cet ouvrage met en exergue l'utilité du canal de Manosque, obtenu de haute lutte, et permet de rappeler qu'il est un exemple remarquable de gestion collégiale d'une ressource en eau brute si précieuse.



Dans le projet des ingénieurs, le canal maître a aussi été conçu pour faire transiter la totalité de l'eau autorisée par la concession de 1869 (dotée globalement de 21000 litres/seconde) mais aussi absorber les variations de volumes occasionnées par les intempéries (orages brefs mais violents du climat provençal). Il était de profil

trapezoidal, généralement non revêtu ou étayé par des « perrés » quand il coulait à flanc de coteau. À noter que la largeur moyenne du canal maître diminuait entre l'amont (environ 4 mètres de large) et l'aval (environ 1 mètre) en relation avec le débit maximal de l'eau.



Le livre est en vente au prix de 28 € au siège de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) :

Domaine Bouteille à Manosque
Tél. : 04 92 74 39 34
info@canaldemanosque.com

ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA DESSERTÉ EN EAU BRUTE SUR SAINTE-TULLE SUD / CORBIÈRES

Pour rappel la 1^{ère} tranche, qui a eu lieu au cours de l'hiver 2011/2012, a consisté au busage du canal principal sur 3 km entre la tête aval du siphon du Chaffère situé à Sainte-Tulle, au lieu-dit Saint-Jacques, et le chemin des Aygadiers à Corbières, au lieu-dit Saint-Brice.

La 2^{ème} et dernière tranche de travaux a été réalisée au cours de l'hiver 2012/2013 et a eu pour objet de moderniser la desserte en eau brute du centre village de Corbières.

Elle a permis de passer d'une desserte gravitaire et périodique à partir des filioles à ciel ouvert à une desserte en eau basse pression et continue à partir de canalisations en PEHD 10 bars enterrées.



Sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM et la maîtrise d'œuvre de la Société des Eaux de Marseille, 4 entreprises réunies au sein d'un groupement ont travaillé entre novembre 2012 et mars 2013: l'entreprise ANDRE TP (La Rochette), l'entreprise PAGLIANO (Manosque), l'entreprise D'ANGELO (Sainte-Tulle) et l'entreprise CER (Manosque).

Ces travaux, d'un coût de 990 000 € HT, sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C et 20 % par l'ASCM.

L'objectif de ces travaux est d'offrir aux adhérents péri-urbains un service de desserte en eau brute plus économe en eau, plus efficient, moins contraignant et plus adapté à leurs besoins.

LES TRAVAUX DE SECURISATION DES OUVRAGES PARTICULIEREMENT DANGEREUX

L'ASCM a mis en place sur l'hiver 2012/2013 des mesures de sécurité au niveau de certains ouvrages du canal principal qui par leur existence même peuvent présenter un caractère dangereux à l'égard des aygadiers (agents affectés à la surveillance et l'exploitation des ouvrages du canal) et de toute autre personne intervenant à l'occasion de la mission de service public de l'ASCM, à savoir la gestion, l'entretien, la réhabilitation et la modernisation de ses ouvrages.

Ce sont les ouvrages de type siphons, aqueducs, galeries et bassins qui sont considérés comme particulièrement dangereux.

Construit à flanc de colline pour disposer d'une pente minimum, le canal de Manosque franchit un grand nombre de ravins et vallons et compte ainsi de très nombreux ouvrages d'arts : 20 galeries, 73 aqueducs, 18 siphons et 3 bassins.

Suite à un travail de terrain, une priorisation a été effectuée et a conduit à classer en priorité 1 une quarantaine d'ouvrages.

Il s'agit d'ouvrages équipés d'appareillages - tels que des vannes, des déversoirs, des grilles - qui nécessitent des manœuvres ou des visites fréquentes voire journalières de la part des aygadiers et pour lesquels les risques sont la chute, soit dans la section en eau du canal, soit dans le ravin traversé, et les blessures.

Compte tenu des contraintes financières, 7 ouvrages ont fait l'objet d'une sécurisation sur l'hiver 2012/2013.

Les travaux réalisés ont consisté à mettre aux normes ou en place des garde corps, des escaliers et/ou passerelles d'accès, des clôtures, des portails, des échelons, des lignes de vie et des stops chute.



Mise en place d'une passerelle, de garde-corps, d'un escalier d'accès et d'une ligne de vie à la tête amont du siphon de Drouille situé à Manosque



Mise en place d'une passerelle, d'une grille, d'une ligne de vie et d'une clôture à la tête amont de la galerie du Mont d'Or située à Manosque



Mise en place d'échelons au sein des têtes amont des siphons

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 95 000 € HT, sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C et 20 % par l'ASCM.

Testez le paiement par INTERNET sécurisé !

Ce service est opérationnel depuis l'avis de solde de la redevance syndicale de l'année 2012.

Il vous laisse la possibilité de payer par **INTERNET** dès réception de vos avis des sommes à payer et ce pendant 45 jours.

Ce service est accessible **7j/7 et 24h/24** et les transactions sont sécurisées.

Si besoin, une **notice explicative** est disponible sur notre site Internet www.canaldemanosque.com à la rubrique « Textes réglementaires / Formulaire » ou à la rubrique « Actualités ».

Point sur les jugements

Des adhérents avaient déposés auprès du Tribunal Administratif de Marseille des requêtes en vue de ne plus être redevables de la redevance syndicale ou de distraire leurs parcelles du périmètre de l'ASCM.

A ce jour, plus aucune requête n'est en cours d'instruction. 6 d'entre elles ont été jugées sur le fond. Les autres ont été jugées irrecevables ou ont fait l'objet d'un désistement de la part des requérants. Les 6 jugements rendus sur le fond ont été favorables à l'ASCM.